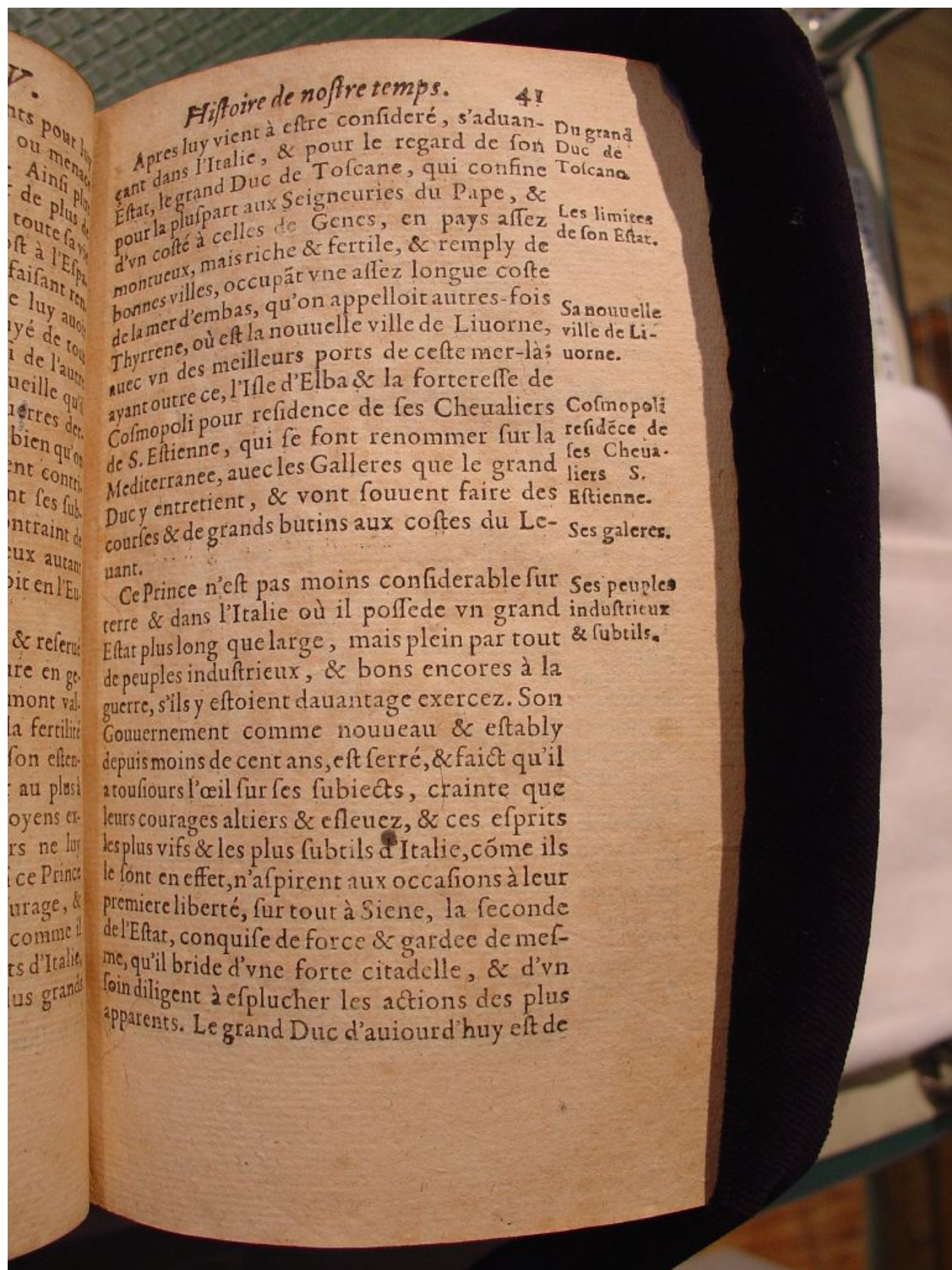
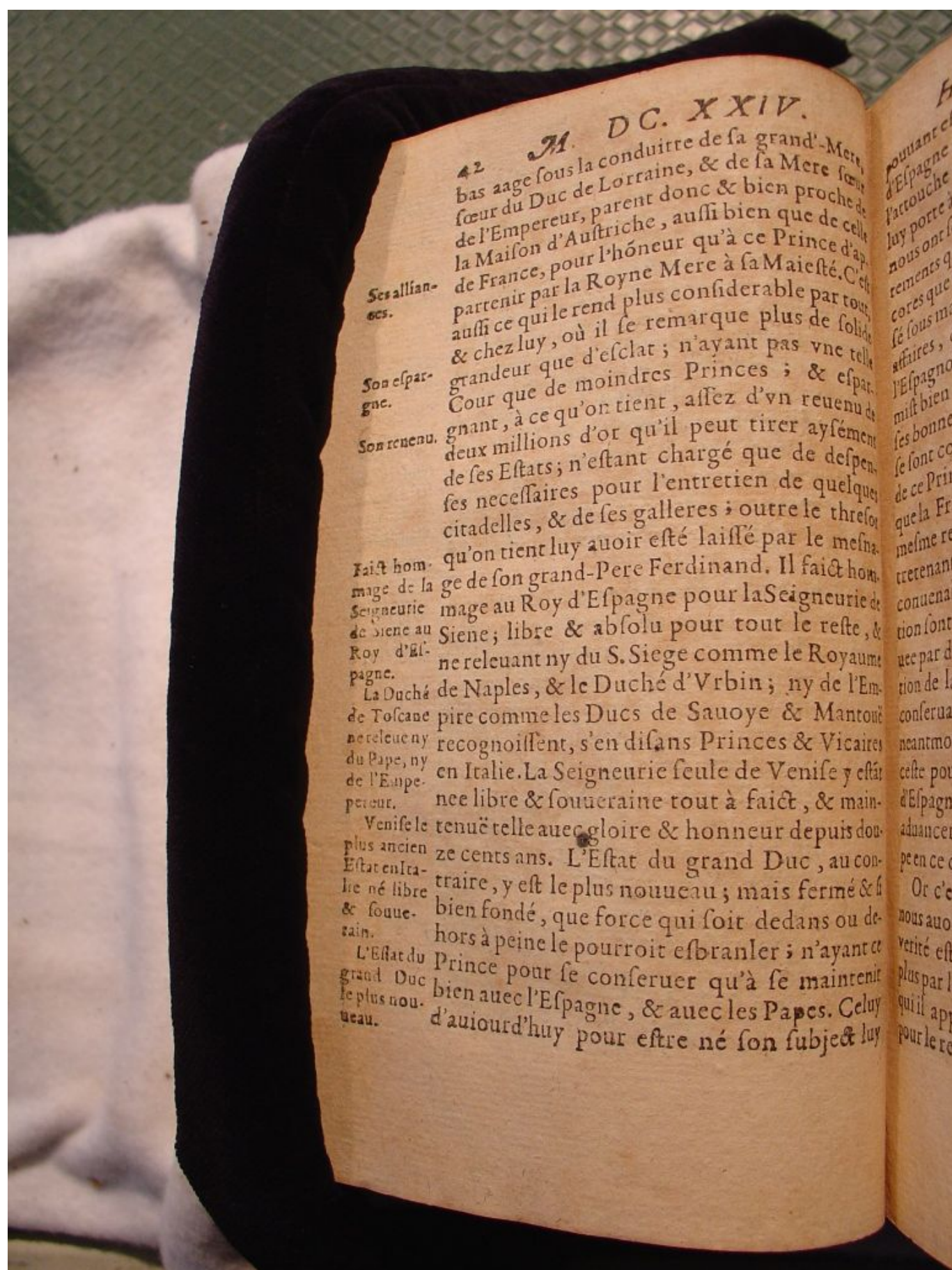


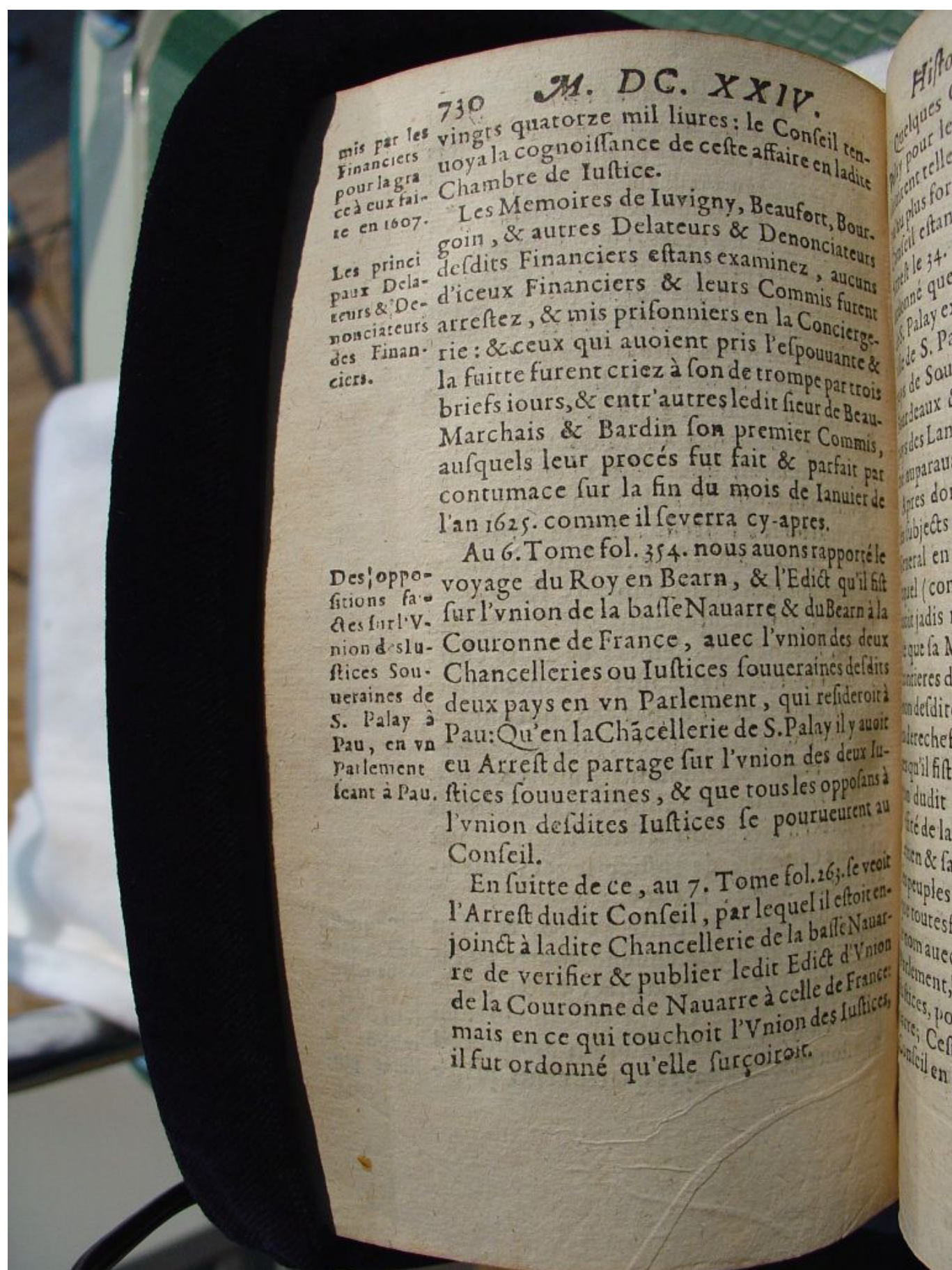
1624_041.jpg



1624_042.jpg



1624_730.jpg



mis par les
Financiers
pour la gra-
ce à eux fai-
te en 1607.

Les princi-
paux Dela-
teurs & De-
nonciateurs
des Finan-
ciers.

730 M. DC. XXIV.

vingts quatorze mil liures: le Conseil ten-
uoya la cognoissance de ceste affaire en ladite
Chambre de Iustice.

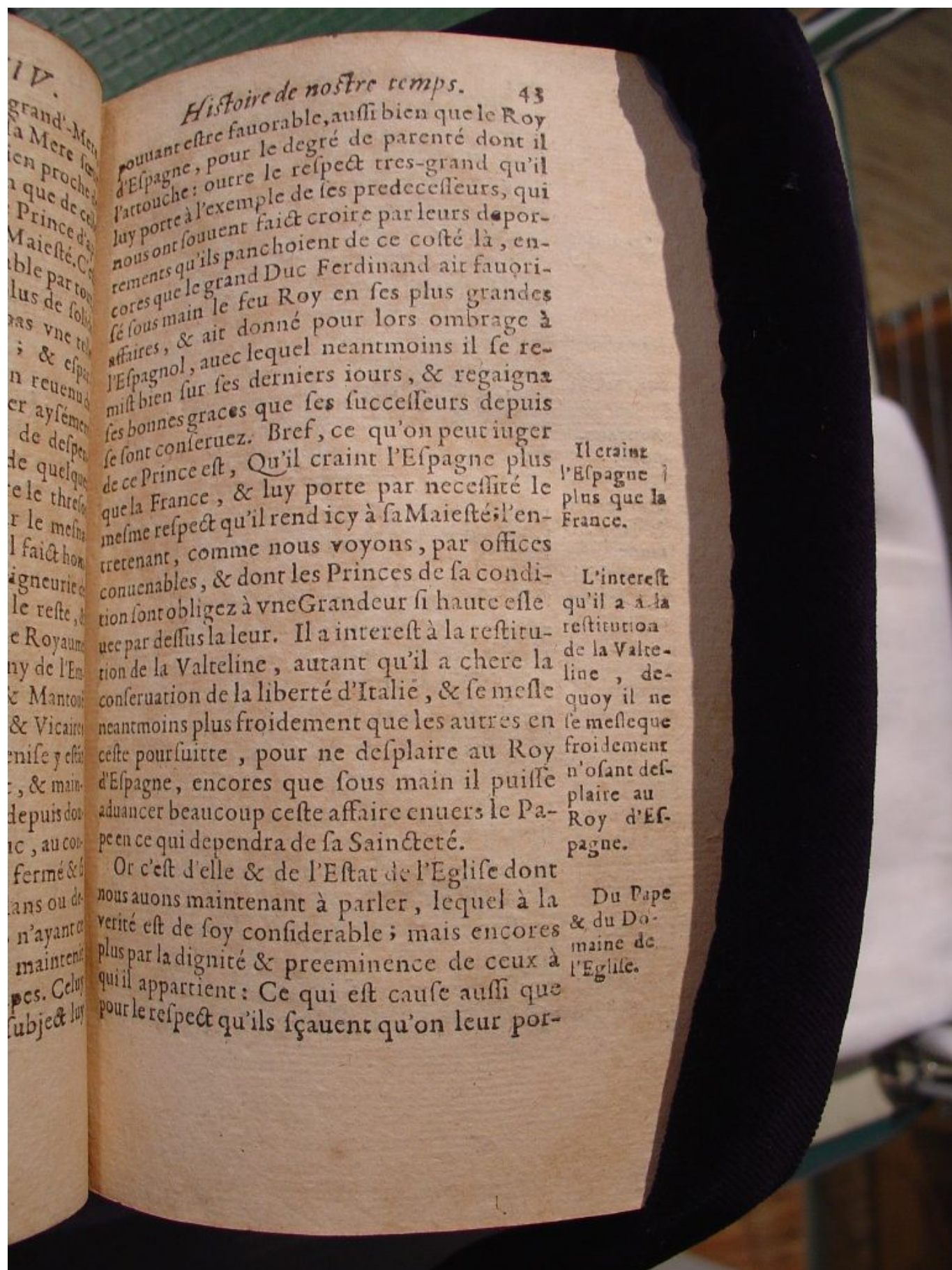
Les Memoires de Iuvigny, Beaufort, Bour-
goin, & autres Delateurs & Denonciateurs
desdits Financiers estans examinez, aucuns
d'iceux Financiers & leurs Commis furent
arrestez, & mis prisonniers en la Concierge-
rie: & ceux qui auoient pris l'espouuante &
la fuitte furent criez à son de trompe par trois
briefs iours, & entr'autres ledit sieur de Beau-
Marchais & Bardin son premier Commis,
ausquels leur procès fut fait & parfait par
contumace sur la fin du mois de Ianuier de
l'an 1625. comme il se uerra cy-apres.

Des oppo-
sitions fa-
ites sur l'V-
nion des Iu-
stices Sou-
ueraines de
S. Palay à
Pau, en vn
Parlement
siéant à Pau.

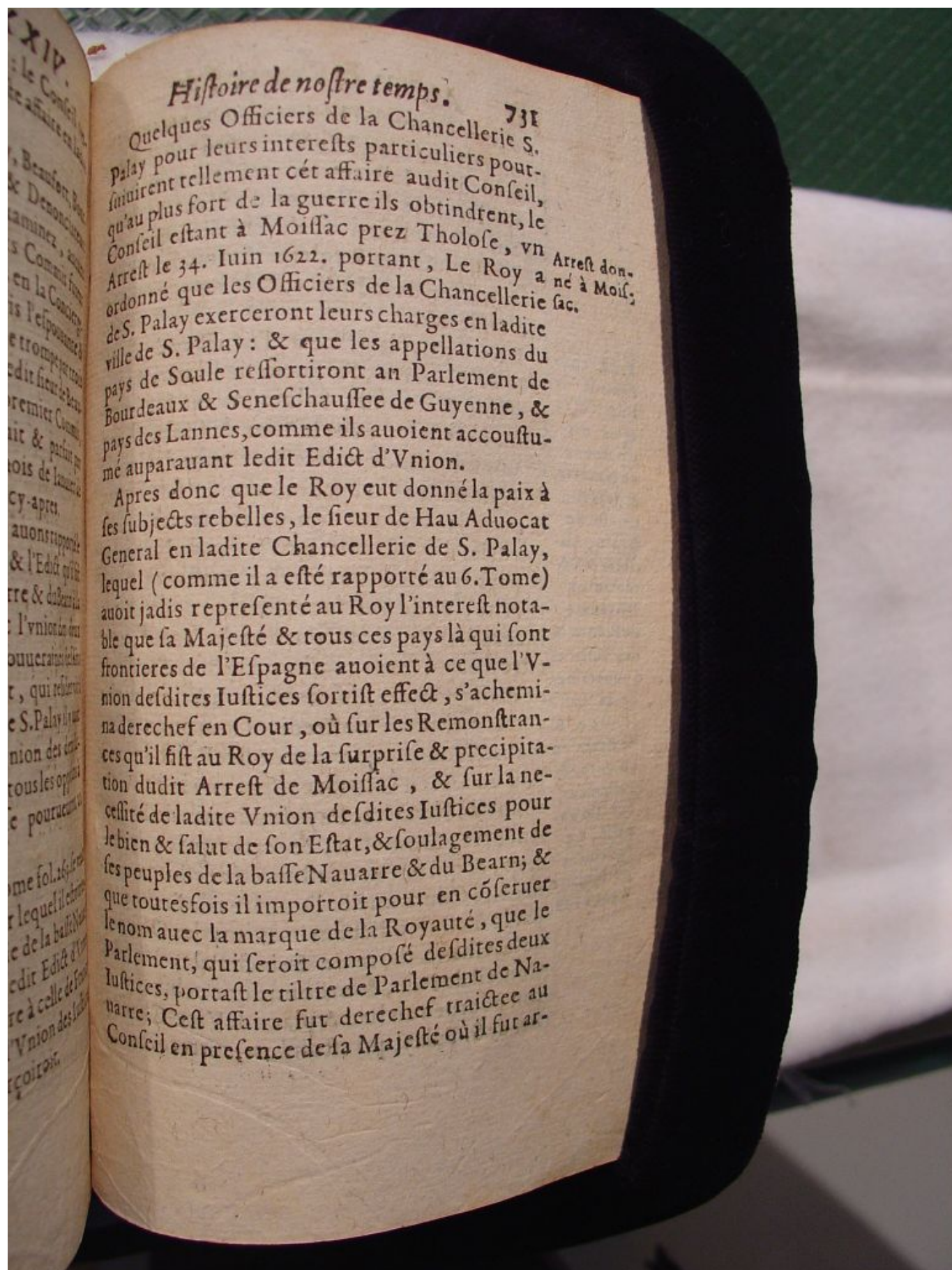
Au 6. Tome fol. 354. nous auons rapporté le
voyage du Roy en Bearn, & l'Edict qu'il fist
sur l'vion de la basse Nauarre & du Bearn à la
Couronne de France, avec l'vion des deux
Chancelleries ou Iustices souueraines desdits
deux pays en vn Parlement, qui resideroit à
Pau: Qu'en la Châcellerie de S. Palay il y auoit
eu Arrest de partage sur l'vion des deux Iu-
stices souueraines, & que tous les opposans à
l'vion desdites Iustices se pourueurent au
Conseil.

En suite de ce, au 7. Tome fol. 263. se veoit
l'Arrest dudit Conseil, par lequel il estoit en-
joinct à ladite Chancellerie de la basse Nauar-
re de verifier & publier ledit Edict d'Vnion
de la Couronne de Nauarre à celle de France:
mais en ce qui touchoit l'Vnion des Iustices,
il fut ordonné qu'elle surçoiroit.

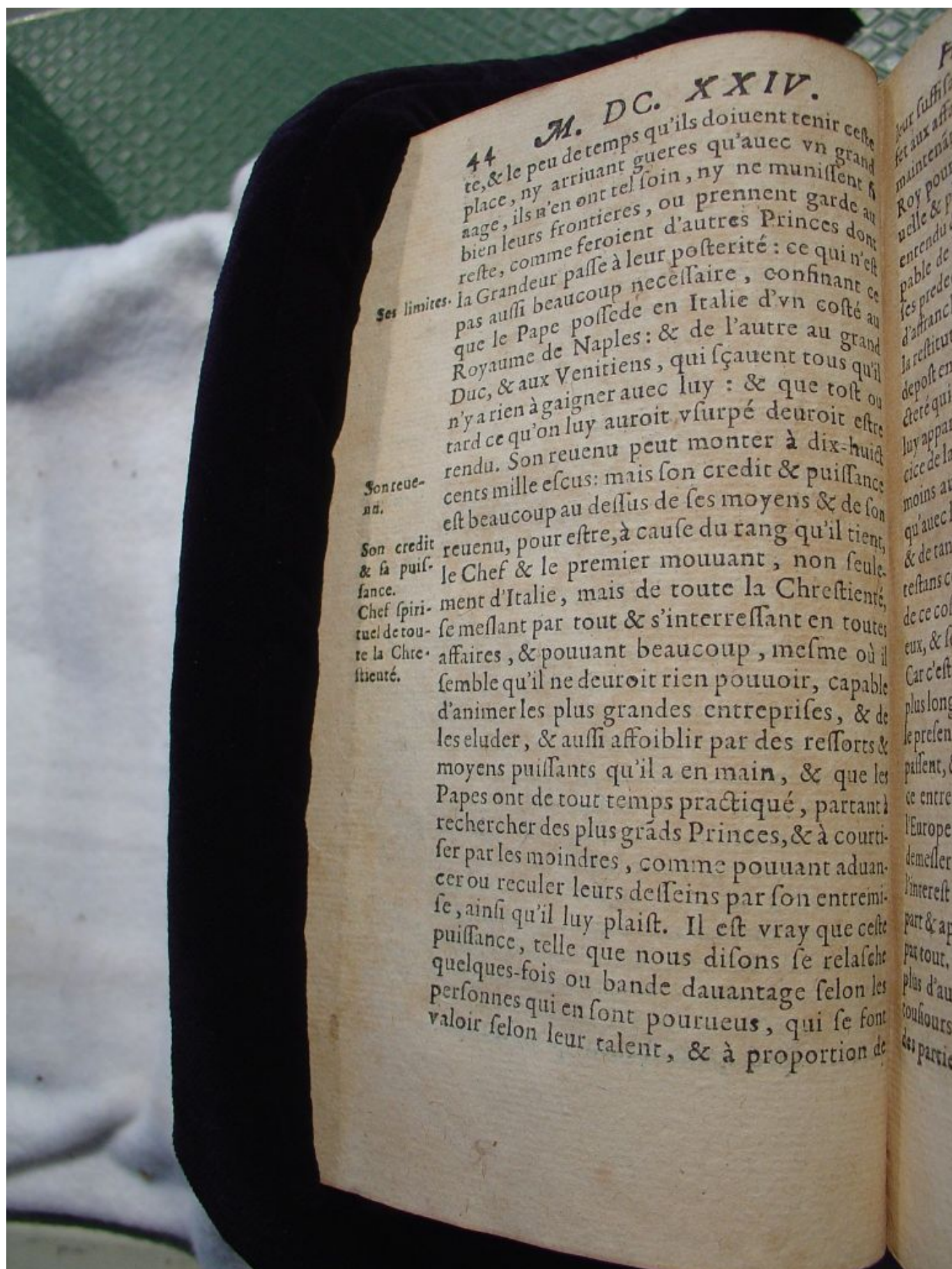
1624_043.jpg



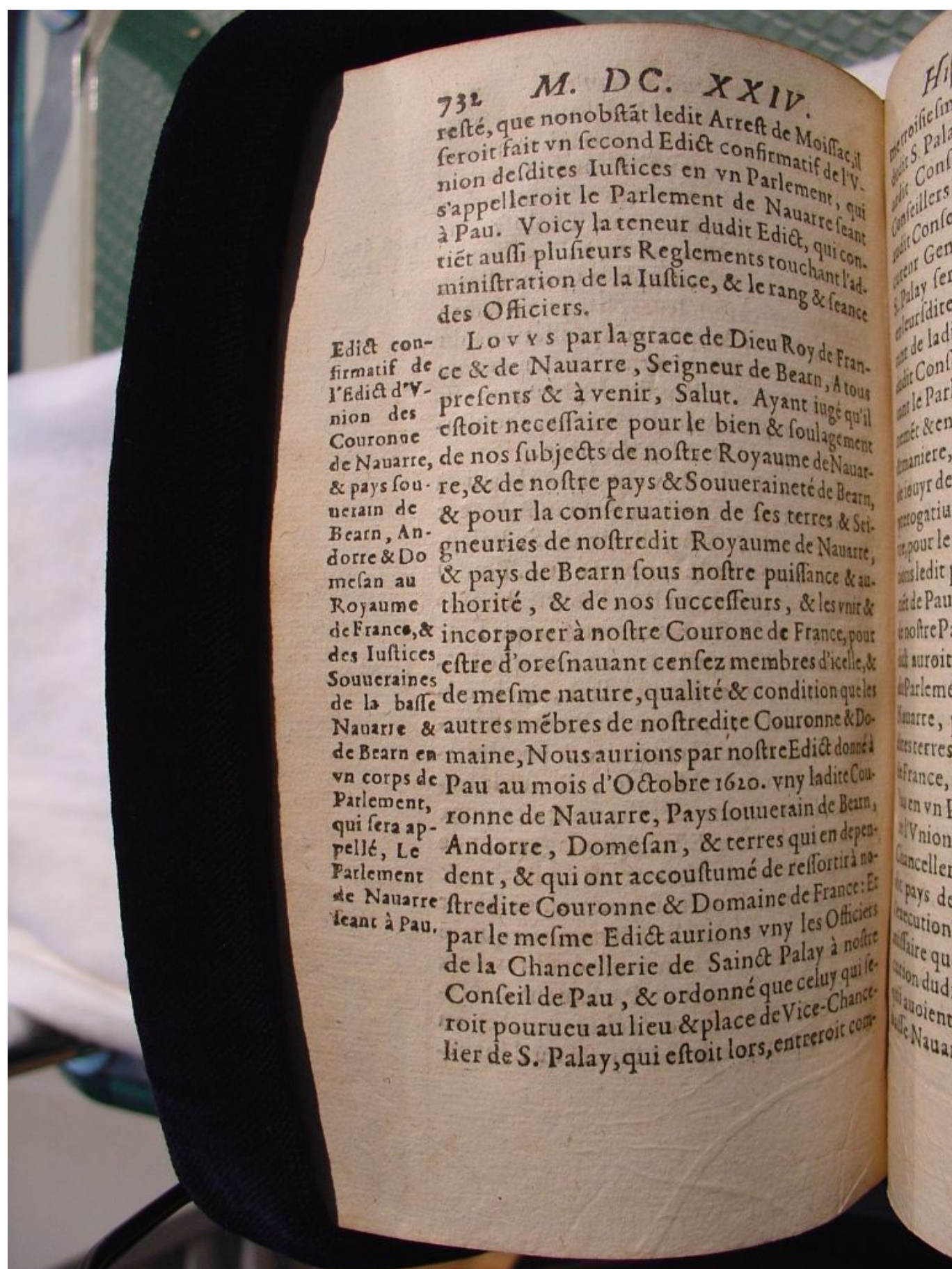
1624_731.jpg



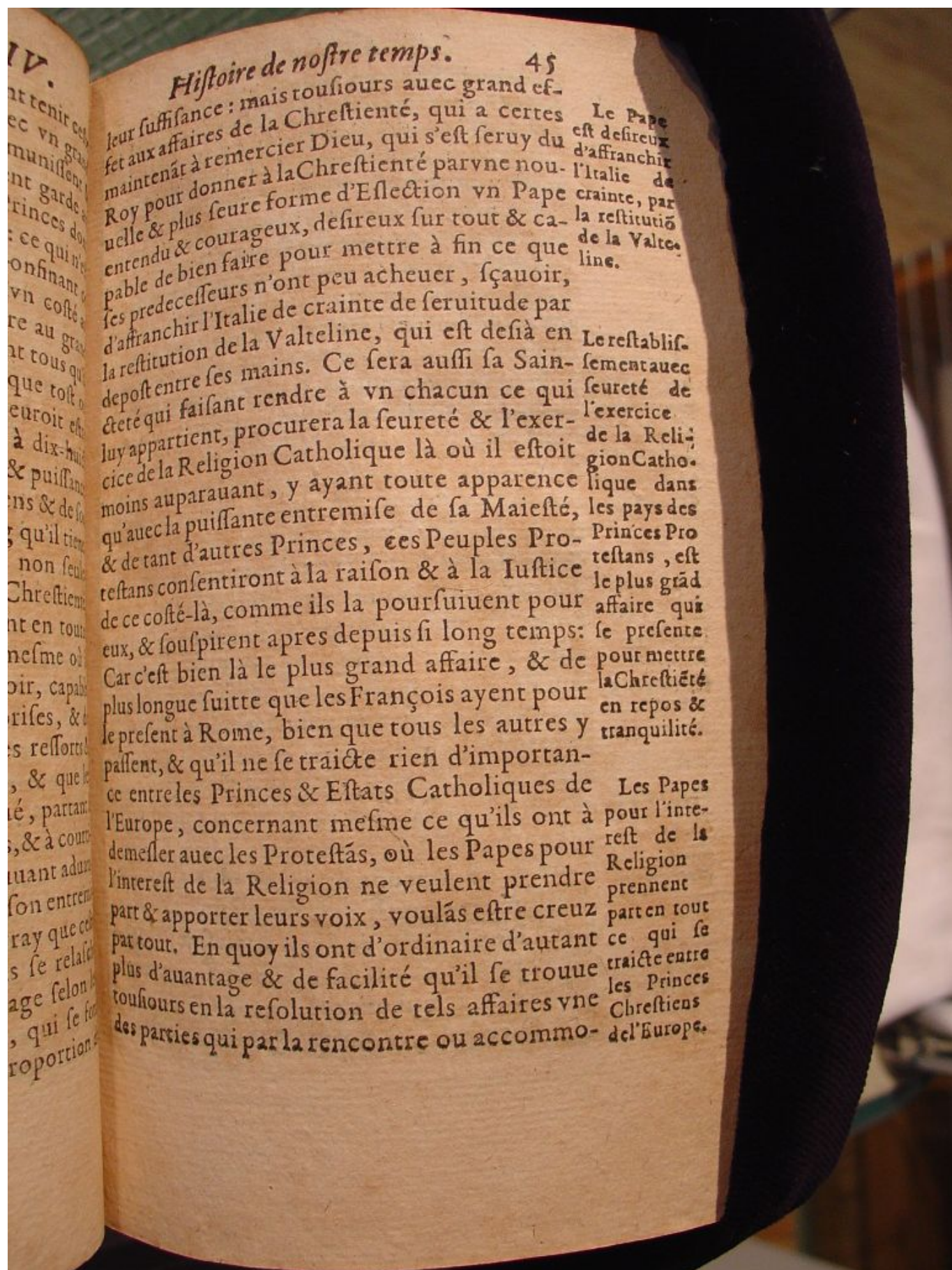
1624_044.jpg



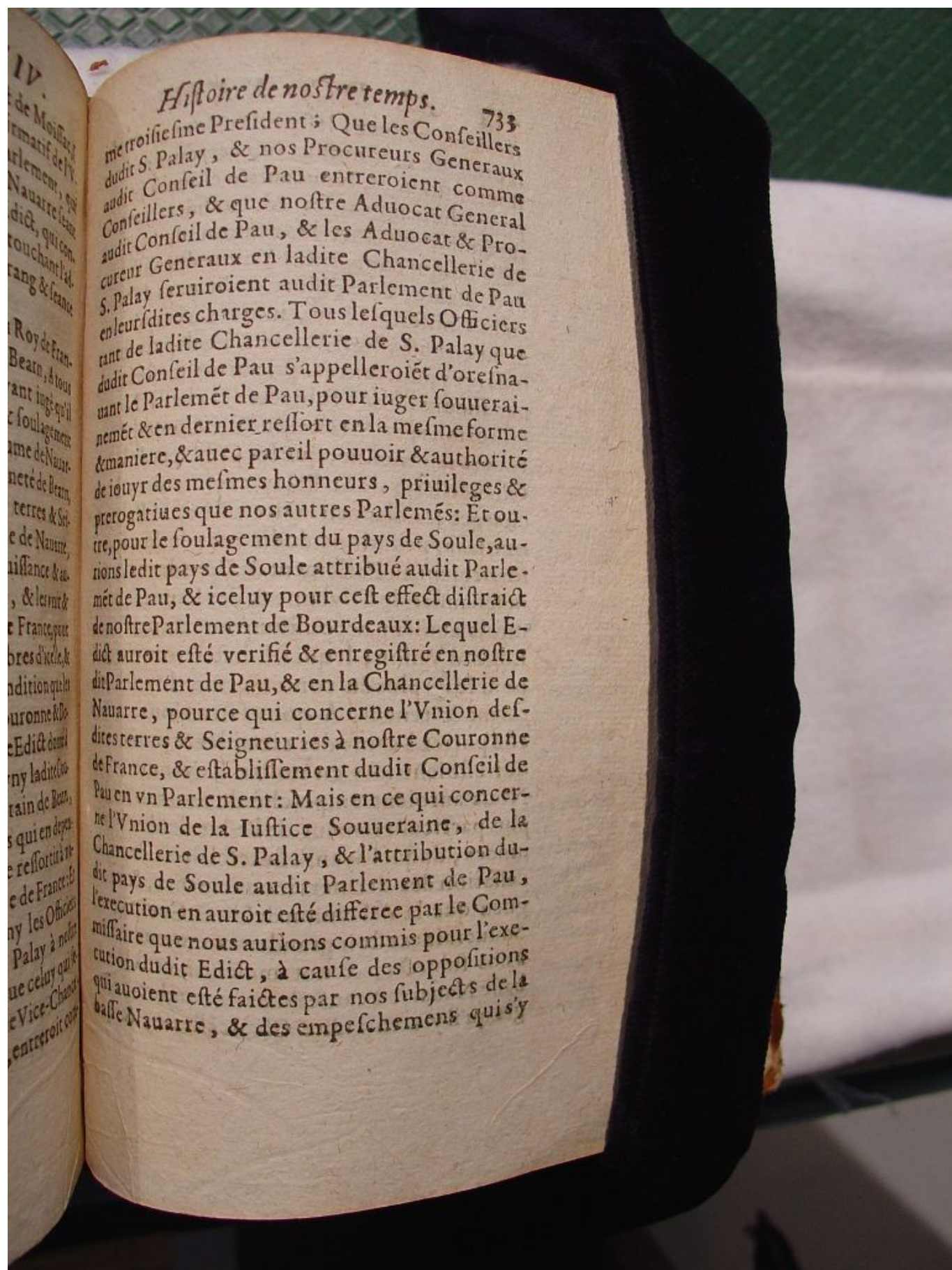
1624_732.jpg



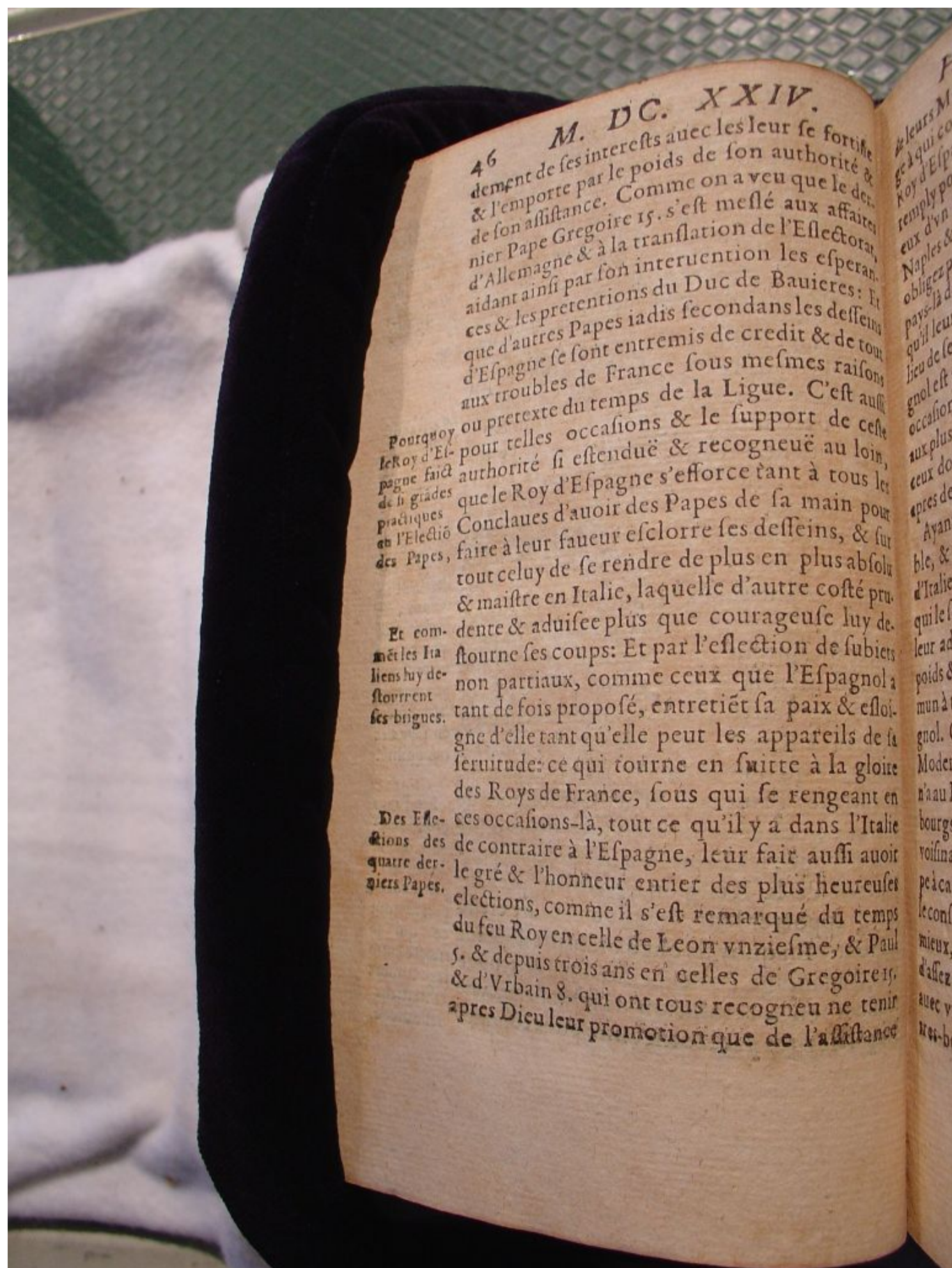
1624_045.jpg



1624_733.jpg



1624_046.jpg



46 M. DC. XXIV.
 dement de ses interets avec les leur se fortifie
 & l'emporte par le poids de son autorité &
 de son assistance. Comme on a veu que le der-
 nier Pape Gregoire 15. s'est meslé aux affaires
 d'Allemagne & à la translation de l'Electoral,
 aidant ainsi par son interuention les esperan-
 ces & les pretentions du Duc de Bauieres: Et
 que d'autres Papes iadis secondans les desseins
 d'Espagne se sont entremis de credit & de tout
 aux troubles de France sous mesmes raisons
 ou pretexte du temps de la Ligue. C'est aussi
 pour telles occasions & le support de ceste
 autorité si estenduë & recogneuë au loin,
 que le Roy d'Espagne s'efforce tant à tous les
 Conclaues d'auoir des Papes de sa main pour
 faire à leur faueur esclorre ses desseins, & sur
 tout celuy de se rendre de plus en plus absolu
 & maistre en Italie, laquelle d'autre costé pre-
 sente & aduisee plus que courageuse luy de-
 stourne ses coups: Et par l'election de subiects
 non partiaux, comme ceux que l'Espagnol a
 tant de fois proposé, entretiët sa paix & esloi-
 gne d'elle tant qu'elle peut les appareils de sa
 seruitude: ce qui tourne en suite à la gloire
 des Roys de France, sous qui se reugeant en
 ces occasions-là, tout ce qu'il y a dans l'Italie
 de contraire à l'Espagne, leur fait aussi auoir
 le gré & l'honneur entier des plus heureuses
 elections, comme il s'est remarqué du temps
 du feu Roy en celle de Leon vnzième, & Paul
 5. & depuis trois ans en celles de Gregoire 15.
 & d'Vrbain 8. qui ont tous recogneu ne tenir
 apres Dieu leur promotion que de l'assistance

Pourquoy
 le Roy d'Es-
 pagne fait
 de si grades
 pratiques
 en l'Electio
 des Papes,

Et com-
 ment les Ita-
 liens luy de-
 stourrent
 ses bragues.

Des Ele-
 ctions des
 quatre der-
 riers Papes.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan